

# Observatoire français des drogues et des toxicomanies

ORGANISME PUBLIC CHARGÉ DU RECUEIL, DE L'ANALYSE ET DE LA SYNTHÈSE DES DONNÉES RELATIVES AUX DROGUES ILLICITES, À L'ALCOOL ET AU TABAC EN FRANCE

## Recherche thématique

### 1 Produits

Alcool  
Cannabis  
Cocaïne et crack  
Ecstasy et amphétamine  
Hallucinogènes  
Héroïne et autres opiacés  
Médicaments psychotropes  
Nouvelles drogues de synthèse  
Poppers, colles, solvants  
Tabac

Toutes drogues

### 2 Thématiques

Présentation  
Production / offre  
Consommation niveau et fréquence  
Conséquences  
Perceptions / opinions  
Réponses publiques, lois et politiques

notice

Sélectionnez à présent et la thématique que vous souhaitez obtenir à son sujet pour afficher un texte de synthèse et la liste des documents relatifs à votre recherche.

### 3 résultat de la recherche

Toutes drogues : conséquences

## Synthèse

### Les dommages sanitaires liés au tabac et à l'alcool

Environ 60 000 décès par an, soit plus d'un décès sur neuf peuvent être attribués au tabagisme au début des années 2000. Les pathologies principalement liées au tabac sont les cancers des bronches et des poumons, les cancers des voies aérodigestives supérieures, les maladies cardio-vasculaires et les maladies respiratoires. Cette mortalité touche principalement les hommes (90 %) mais décroît pour ces derniers depuis le milieu des années 1990 alors qu'elle progresse rapidement, sur la même période, pour les femmes, suivant en cela, avec un décalage temporel, les évolutions constatées sur les consommations. La consommation excessive et chronique d'alcool est directement à l'origine de certaines pathologies telles que la cirrhose du foie, la psychose alcoolique ou le syndrome d'alcoolisation foetal. Elle est également impliquée, à des degrés divers, dans la survenue d'un grand nombre d'autres dommages : cancers des voies aéro-digestives,

Légende

Article

Lettre d'information

Rapport

Base de données

maladies de l'appareil circulatoire (coresponsabilité du tabac pour ces deux groupes de pathologies), cancer du foie, troubles psychiques, accidents (route, domestique, travail), rixes et suicides. Parmi les patients hospitalisés, le pourcentage de personnes à risque d'alcoolisation excessive, d'une part, et à risque de dépendance, d'autre part, étaient respectivement d'environ 20 % et 7 % en 2001. Le nombre de décès annuels attribuables à l'alcool en France est évalué à 30 000, dont près des deux tiers par psychose alcoolique, cirrhose et cancers des voies aéro-digestives supérieures. On estime que la conduite sous influence d'alcool est responsable d'environ 1 200 décès par an, soit environ un tiers de l'ensemble des décès par accidents de la route.

## **Les dommages sanitaires liés aux drogues illicites**

Le cannabis ne provoque pas de décès par intoxication aiguë (surdoses) comme cela peut-être le cas pour les opiacés. Il existe néanmoins une certitude sur l'implication du cannabis dans les accidents de la circulation routière, et des présomptions en ce qui concerne les cancers pulmonaires et des voies aérodigestives supérieures, certaines pathologies vasculaires et psychiatriques. D'après les estimations de l'étude SAM (2002-2003), la conduite sous influence du cannabis est à l'origine d'environ 230 décès par an. On ne dispose pas de données permettant de mesurer l'impact de la consommation de cannabis sur les décès par cancers et autres pathologies mentionnées. Chez les consommateurs d'opiacés et de cocaïne (qui associent le plus souvent de nombreuses autres substances illicites, des médicaments psychotropes et de l'alcool), l'injection intraveineuse, à l'origine des principaux dommages sanitaires subis par ces personnes, était fréquemment pratiquée au cours des années 1990. La diffusion du VIH et la politique de réduction des risques a fait reculer ce mode d'administration, qui persiste pourtant. La prévalence du sida (VIH) poursuit la baisse entamée au début des années 1990 alors que l'hépatite C (VHC) se maintient à un niveau très élevé parmi les consommateurs ayant utilisé la voie intraveineuse. En 2008, 93 personnes sont décédées par sida suite à une contamination liée à l'usage de drogues par voie intraveineuse. En 1994, ce nombre de décès avait culminé à plus de 1000 cas. Le nombre de décès par intoxication aiguë a fortement décliné depuis le milieu des années 1990 chez ces consommateurs d'opiacés et polyconsommateurs. Ainsi, le nombre annuel de décès par surdose a culminé à près de 450 au milieu des années 1990 avant de refluer (environ 200) mais il tend à augmenter rapidement depuis plusieurs années (374 surdoses en 2008). Tous les décès par surdoses de consommateurs de drogues illicites ne sont pas forcément connus et les chiffres cités sont probablement sous estimés.

## **Les dommages sociaux et les problèmes judiciaires liés à l'alcool et aux drogues illicites**

Les dommages sociaux liés aux consommations d'alcool ou de drogues illicites sont peu documentés. Les enquêtes menées auprès des personnes accueillies dans les structures sanitaires permettent cependant de faire certains constats. Les consommateurs d'alcool ou de drogues illicites en traitement se caractérisent par des conditions sociales plus précaires que celles de l'ensemble de la population française, les derniers étant encore plus marginalisés que les premiers. Consommation de substances psycho actives et exclusion sociale sont souvent associées et se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne la transgression des lois, les principaux problèmes rencontrés sont, d'une part, les infractions relatives à l'usage et au trafic de stupéfiants et, d'autre part, les délits routiers aggravés par l'alcool.

En 2009, on comptabilise près de 160 000 interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants, dont 86 % concernent des délits d'usage, principalement de cannabis. Les poursuites pénales engagées en matière d'infraction à la législation sur les stupéfiants concernent surtout des affaires d'usage illicite (19 000 condamnations en 2008) et de détention-acquisition (12 000 condamnations). Des peines d'emprisonnement ont été prononcées dans 7 cas sur 10, ferme dans 5 cas sur 10.

Dans les cas de simple usage, suite à l'interpellation, un grand nombre de personnes impliquées ne seront pas condamnées, bénéficiant d'une mesure alternative aux poursuites.

Avec près de 132 000 condamnations en 2006, les infractions de sécurité routière aggravées par l'alcool représentent plus de la moitié des condamnations pour infractions en matière de circulation routière et presque un quart de l'ensemble des condamnations en France.

La consommation d'alcool et de substances illicites est également associée à certaines formes de délinquance et d'incivilités. Certaines études étrangères ont exploré cette question qui n'est pas véritablement documentée en France à l'heure actuelle.

Dernière mise à jour : décembre 2010